

être faite sous forme d'avances à la *Canadian National Railway Stock Company* ou à toute compagnie comprise dans le réseau du chemin de fer *Canadian Northern* ou du *Grand Trunk Pacific Railway System*, ou sous forme d'équipement ou de matériel acquis par le Ministre. . . . . 1,903,133 00

*Chemin de fer de la baie d'Hudson*

114 Têtes de ligne de Port-Nelson. . . . . 100,000 00

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE.

(Plein montant des sommes ci-dessous).

#### CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

##### CANAUX.

392	{	Carillon et Grenville—Améliorations—Crédit supplémentaire. . . . .	20,500 00
		Welland—Reconstruction de l'élevateur à Port-Colborne—Crédit supplémentaire. . . . .	15,000 00
		Lachine—Réparations au syphon de la rivière Saint-Pierre—Crédit supplémentaire. . . . .	1,000 00

##### CHEMINS DE FER.

393	{	Grand Tronc—Paiement des frais se rattachant à l'acquisition du Grand Tronc de chemin de fer et des réseaux alliés—Crédit supplémentaire. . . . .	200,000 00
		Pont de Québec—Paiement de soldes de comptes. . . . .	24,555 50

##### DIVERS.

394	{	Etudes et inspections—Canaux—Crédit supplémentaire. . . . .	10,000 00
		Paiement des dépenses se rattachant à l'administration du contrôle du combustible (mandat du Gouverneur général du 5 août 1920)	50,000 00
		Augmentation du montant du prêt autorisé par le crédit 478, Loi des subsides No 4, 1920—Crédit supplémentaire. . . . .	1,520,000 00

#### CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU.

430 Chemins de fer de l'Etat, en vue de combler le déficit des frais d'exploitation pour les neuf mois se terminant le 31 décembre 1920, l'administration des chemins de fer étant par les présentes autorisée à appliquer les recettes et le revenu au paiement des frais d'exploitation—Crédit supplémentaire. . . . . 2,000,000 00

#### GOUVERNEMENT CIVIL.

440	{	Ministère des Chemins de fer et Canaux—	
		Pour payer, au lieu de permis d'absence, aux fonctionnaires mis à la retraite qui suivent, les sommes ci-après indiquées:	
		L. K. Jones. . . . .	500 00
		M. W. Maynard. . . . .	280 00
		C. W. Ross. . . . .	410 66
		A. U. Almon. . . . .	160 00
		J. P. Wright. . . . .	266 66
	W. B. A. Hill. . . . .	224 00	
	Dépense casuelle—		
	{	Impressions et papeterie—Crédit supplémentaire. . . . .	1,500 00